



Dans sa séance du 22 JUIN 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-10a

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 510'000.- destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson

Le Conseil décide :

1. de procéder à une étude d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 510'000.-** destiné à cette étude,
3. qu'une demande de subvention soit déposée auprès du Fonds intercommunal d'équipement et dans le cadre de la mesure du projet d'agglomération du Grand Genève,
4. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 61.14,
5. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
6. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, sous la rubrique 61.33, dès l'année de son abandon,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 510'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 septembre 2021.

Meyrin, le 1^{er} juillet 2021

Le président du Conseil municipal:

David DOURNOW



Dans sa séance du 22 JUIN 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-15a

relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 35'549.50 (salaire avec un début de contrat au 1er octobre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de coordinateur-trice technique à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%

Le Conseil décide :

1. de créer un poste à 100% de coordinateur-trice technique, poste à durée indéterminée (CDI), au service des sports et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2022,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 35'549.50** destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021,
3. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement dès 2022 un montant de CHF 142'197.90, destiné à couvrir le salaire et les charges sociales annuelles liée à ce poste,
4. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats dès 2021, sous rubrique 34.30,
5. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir capital propre.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 septembre 2021.

Meyrin, le 1^{er} juillet 2021

Le président du Conseil municipal:

David DOURNOW



Dans sa séance du 22 JUIN 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-16

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2020 de la Fondation Nouveau Meyrin

Le Conseil décide :

1. d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2020 de la Fondation Nouveau Meyrin.

Délibération n° 2021-17

proposant la nomination du Premier-lieutenant Yannick Paillard, Commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} janvier 2022

Le Conseil décide :

1. de nommer, sur préavis du département chargé de la sécurité, le Premier-lieutenant Yannick Paillard au poste de Commandant a.i. de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} janvier 2022.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 septembre 2021.

Meyrin, le 1^{er} juillet 2021

***Le président du Conseil municipal:
David DOURNOW***



Dans sa séance du 22 JUIN 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-18

relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire - supplémentaire de CHF 655'000.- destiné à couvrir le réajustement des salaires des accueillantes familiales de jour pour l'année 2021, suite à la votation du 27 septembre 2020 sur le salaire minimum à CHF 23.-

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 655'000.- destiné au correctif des salaires des accueillantes familiales de jour pour les mois de janvier à août 2021 et à la régularisation des salaires dès le mois de septembre 2021,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 54.513000.363.20000
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 septembre 2021.

Meyrin, le 1^{er} juillet 2021

***Le président du Conseil municipal:
David DOURNOW***



Dans sa séance du 22 JUIN 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- procédé à l'assermentation de M. Bektesh Ferati, en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire.
- élu M. Marco Gaetanino en tant que délégué suppléant de la commission consultative du Fonds énergie, en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire.
- élu M. Marco Gaetanino en tant que délégué suppléant du comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*, en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire.
- élu Mme Sanida Husanovic en tant que déléguée de la colonie de vacances La Ruche, en remplacement de M. Richard Balestra (MCG), démissionnaire.
- pris acte du rapport annuel du délégué au comité du Jardin Robinson (P. Boccard).
- pris acte du rapport annuel du délégué à la commission consultative du Fonds énergie (F. Grognoz).

* Ces points ne sont pas soumis au référendum

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 septembre 2021.

Meyrin, le 1^{er} juillet 2021

***Le président du Conseil municipal:
David DOURNOW***